

Cycle de conférences
« Échanger pour mieux comprendre »

ACTES DE LA CONFÉRENCE

« COP22 : défis économiques et enjeux environnementaux
pour l'entreprise marocaine »

Casablanca, Jeudi 27 Octobre 2016



FONDATION
Attijariwafa bank



FONDATION **Attijariwafa** bank

Tous les actes des conférences du Cycle « Échanger pour mieux comprendre »
sont disponibles sur le site institutionnel : www.Attijariwafabank.com

Pôle Édition & Débats

ACTES DE LA CONFÉRENCE Casablanca, Jeudi 27 Octobre 2016

Introduction et annonce du programme

Mme Mouna Kably, Responsable du Pôle Édition & Débats, Fondation Attijariwafa bank

Mot de bienvenue

M. Boubker Jai, Directeur Général du groupe Attijariwafa bank

Panel de discussion

- *Mme Yacine Diama Fal, Représentante de la BAD au Maroc*
- *M. Saïd Sekkat, Président de la Commission RSE à la CGEM*
- *M. Naoufal Al Khatib, Président de la commission RSE au sein de l'Association Marocaine des Investisseurs en Capital*
- *Mme Houria Tazi Sadeq, Juriste, spécialiste des questions environnementales*
- *M. Fouad Chaguer, Directeur Général d'Attijari Invest*

Modération

M. Omar Benaïcha, DG de Bureau Veritas, Membre de l'association RSO Maroc

Séance de Questions/Réponses

Clôture de la conférence

Pôle Édition & Débats

Mouna Kably, Responsable

Senam Acolatse, Chef de projets

Mounia Ahmamouch, Chef de Projets



Introduction et annonce du programme

Mme Mouna Kably

Responsable du Pôle Édition & Débats,
Fondation Attijariwafa bank

**Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs,**

Je vous souhaite la bienvenue à cette nouvelle édition du cycle de conférences « Échanger pour mieux comprendre » de la Fondation Attijariwafa bank dédiée aux projets verts, à leurs réglementations et à leurs modes de financements.

Le programme de cette rencontre se décline comme suit :

- mot de bienvenue de M. Boubker Jai, Directeur Général du groupe Attijariwafa bank ;
- discussion du panel d'experts sur la thématique de ce soir.

À l'issue de cette discussion, une séance de questions/réponses sera ouverte pour échanger avec l'assistance qui aura l'occasion d'adresser toutes ses questions à nos intervenants.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne conférence.



Mot de bienvenue

M. Boubker Jaï

Directeur Général du groupe Attijariwafa bank

**Honorable assistance,
Mesdames et Messieurs,**

Je vous souhaite la bienvenue à cette 22^{ème} édition du cycle de conférences « Échanger pour mieux comprendre » de la Fondation Attijariwafa bank. À quelques jours de la COP22, nous avons tenu à dédier la rencontre de ce soir, aux enjeux environnementaux qui se posent aux entreprises, quels que soient leur taille et domaine d'activité.

Sous la conduite éclairée de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI que Dieu L'Assiste, le Maroc est l'un des rares pays africains à avoir pris à bras le corps la problématique environnementale, en se dotant d'un arsenal juridique approprié qui couvre ses diverses composantes.

Ainsi, trois lois relatives à l'Efficacité énergétique, aux énergies renouvelables et à la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable ont été adoptées et mises en application. En 2016, le Maroc est allé plus loin en se dotant d'une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) pour mobiliser toutes les énergies et assurer un suivi cohérent des différentes démarches engagées en matière de développement durable.

Ce dispositif réglementaire vise, en grande partie, à inciter les opérateurs à saisir les opportunités

d'investissement potentielles qu'offrent les projets verts, en prenant toute la mesure de leur impact sur la rentabilité future de leur entreprise.

Introduction des énergies renouvelables, en particulier dans les industries énergivores, valorisation des déchets, amélioration de l'efficacité énergétique, sont autant d'axes d'amélioration de la performance de l'entreprise marocaine. De plus, ces filières favorisent l'émergence de nouveaux métiers qui contribuent, à la fois, à l'effort national de promotion du développement durable et à la consolidation d'un savoir-faire marocain qui peut être exporté vers les autres pays du continent.

À ce titre, les entreprises peuvent compter sur l'engagement du groupe Attijariwafa bank pour financer des projets verts viables et éligibles et ce, grâce à l'appui d'institutions financières internationales telles que la BAD.

À côté du financement bancaire, les fonds d'investissement verts ont également un rôle structurant à jouer pour promouvoir ce type de projets propres.

Aujourd'hui, il nous semble opportun de convaincre les opérateurs qu'il existe une compatibilité réelle entre la concrétisation d'un projet vert et la préservation, sinon l'amélioration, de la

rentabilité de leur activité. De ce fait, à travers la rencontre d'aujourd'hui, la Fondation entend contribuer à la sensibilisation des dirigeants d'entreprises déjà établies et des porteurs de projets, à la nécessité d'intégrer la composante environnementale dans leur Business Plan afin de garantir la pérennité et la croissance de leur activité.

Pour traiter de ces différents aspects liés aux projets propres, la Fondation Attijariwafa bank a fait appel à des personnalités aux compétences reconnues et fortement engagées en faveur du développement durable.

Je voudrais souhaiter la bienvenue à :

- **Mme Yacine Diama Fal**, Représentante de la BAD au Maroc ;
- **M. Saïd Sekkat**, Président de la Commission RSE à la CGEM ;
- **M. Naoufal Al Khatib**, Président de la commission RSE au sein de l'Association Marocaine des Investisseurs en Capital ;
- **Mme Houria Tazi Sadeq**, Juriste, spécialiste des questions environnementales ;
- **M. Fouad Chaguer**, Directeur Général d'Attijari Invest ;
- **M. Omar Benaïcha**, Directeur Général du Bureau Veritas, Membre de l'association RSO Maroc qui assurera la modération de ce panel.

Je voudrais également préciser que l'intégralité des échanges sera retranscrite dans des Actes de conférence qui seront disponibles

sur le site institutionnel de la Banque (www.attijariwafabank.com).

Avant de céder la parole à nos éminents invités, je tiens à rappeler que ce rendez-vous mensuel du cycle « Échanger pour mieux comprendre » nous a permis de débattre, à Casablanca et dans les autres villes du Royaume, de diverses thématiques d'actualité, en privilégiant à chaque fois, le partage d'expériences et l'échange d'idées entre experts reconnus, opérateurs, universitaires et acteurs de la société civile.

Cette plateforme de débats créée en mai 2014, est venue enrichir les actions structurantes de la Fondation Attijariwafa bank dans les domaines de l'Art, de la Culture et de l'Éducation.

Je suis convaincu que les échanges entre les panélistes et l'ensemble de nos invités nous permettront de mieux comprendre les ressorts de l'investissement vert et les enjeux qu'il engendre pour l'entreprise marocaine.

À Attijariwafa bank, nous croyons qu'il appartient à tous de participer à cet effort national, chacun dans son domaine d'expertise, afin d'assurer un avenir prospère à notre pays, et aux générations futures. Pour notre part, nous produisons régulièrement des rapports RSE dont le dernier de l'exercice 2015, disponible sur le site institutionnel de la Banque, témoigne de notre engagement en faveur du développement durable.

Je vous souhaite une excellente conférence.



M. Omar Benaïcha

Directeur Général de Bureau Veritas et Membre de l'association RSO Maroc

Modérateur de la conférence

Je remercie la Fondation Attijariwafa bank de nous accueillir aujourd'hui pour débattre des opportunités qu'offrent les projets environnementaux dans le cadre de son cycle de conférences « Échanger pour mieux comprendre ». Une des valeurs fédératrices d'Attijariwafa bank est de contribuer au développement du Maroc, notamment à travers ce type de rencontres d'échanges qui permettent de sensibiliser tous les citoyens pour qu'ils puissent agir, chacun de sa position, pour la prospérité et le développement du Maroc.

Pour traiter de la thématique d'aujourd'hui, nous avons convié d'éminents intervenants reconnus pour leur engagement en faveur de l'environnement.

Cette thématique d'actualité recèle des enjeux économiques importants pour tous les pays, en particulier pour le Maroc. À titre d'exemple, la gestion des déchets coûte environ 1 point de PIB

par an au Maroc. En développant cette filière et en favorisant un tissu économique autour de la valorisation des déchets, le Maroc pourrait gagner, à très court terme, 2 points de PIB par an. Cela démontre que la protection de l'environnement et les obligations liées au climat ne génèrent pas uniquement des contraintes pour les entreprises et le secteur privé. Ce sont également des enjeux et opportunités économiques à saisir.

Je commencerai par Mme Yacine Diama Fal, Représentante de la Banque Africaine de Développement (BAD) au Maroc. La BAD est une grande institution qui accompagne le Maroc dans de nombreux projets, notamment dans l'économie verte.

Mme Fal, qu'attendez-vous concrètement du secteur privé ? Le développement durable n'est-il pas du ressort exclusif de l'État et des institutions publiques ?



Mme Yacine Diama Fal Représentante Résidente de la Banque Africaine de Développement au Maroc

Je voudrais tout d'abord remercier le groupe Attijariwafa bank et sa Fondation pour l'invitation. Je me réjouis justement de pouvoir intervenir sur la thématique de la COP22 et du changement climatique, pas uniquement d'un point de vue institutionnel et public.

L'accord de Paris sur le changement climatique qui va, de manière historique, être mis en œuvre ici au Maroc, comprend des engagements à court et à moyen termes pour la lutte contre le changement climatique. Il est en soi un défi posé aux entreprises car les industries et le secteur privé sont les principaux émetteurs de gaz à effet de serre. Les ménages sont beaucoup moins pollueurs. Mais cette lutte contre le changement climatique commence par une réduction du taux d'émission et par l'adaptation au changement climatique. Ce dernier aspect est encore plus

important pour les pays émergents comme le Maroc puisqu'il s'agit de pouvoir poursuivre notre développement tout en se préservant de l'effet du changement climatique. C'est un développement sobre en carbone dont il s'agit. C'est certes un défi, mais cela crée également des opportunités.

Nous sommes arrivés à un stade où l'adaptation au changement climatique n'est plus une alternative. Tous les acteurs, et en particulier le privé, doivent s'engager. C'est une question d'image et de survie. S'adapter au changement climatique suppose des changements au niveau des méthodes, des modèles, des business model et des stratégies de développement des entreprises et des États. Il est nécessaire et urgent pour les entreprises d'intégrer le développement sobre en carbone et de pouvoir aussi bénéficier et réaliser une croissance faible en carbone.

M. Omar Benaïcha

Merci Mme Fal pour vos explications. Au niveau institutionnel, le Maroc a travaillé depuis quelques années à la mise en place d'une Stratégie Nationale de Développement Durable. D'ailleurs, une loi a été promulguée dans ce sens. Le droit à l'environnement est aujourd'hui inscrit dans la Constitution du pays. Madame Tazi, le Maroc s'est-il aujourd'hui doté de tous les dispositifs institutionnels et réglementaires nécessaires pour la réussite de cette stratégie nationale ? Quels sont les évolutions sur ces dispositifs et les mécanismes susceptibles d'encourager le secteur privé à saisir les opportunités et à agir pour le climat ?



Mme Houria Tazi Sadeq

Juriste, spécialiste des questions environnementales

Je voudrais également remercier le groupe Attijariwafa bank, et en particulier la Fondation, de m'avoir invitée à cette rencontre.

Pour parler du cadre juridique et institutionnel, le Maroc est obligé d'interpeller le droit international car l'accord de Paris s'inscrit justement dans le droit international. Mais au préalable, je voudrais faire deux remarques importantes pour la suite de nos échanges.

D'abord, quel sens recouvre le mot "Environnement" ? Cette question est importante car l'on entend souvent des définitions réductrices et approximatives de ce mot. L'Environnement, ici, ne désigne pas la Nature ; il fait référence au lien entre la Nature et tout ce qui a un impact sur la vie de l'individu ou des communautés. Sa définition est, à ce titre, bien plus large.

Monsieur Benaïcha a, tout à l'heure, fait une allusion à la loi sur le Développement durable. Il faut noter que le Développement durable repose sur trois piliers : l'environnement, le social et l'économique. La loi marocaine sur le développement durable y a adjoint un quatrième pilier, celui de la culture. Le développement durable a donc une connotation très large, basée sur des phénomènes qui constituent notre existence.

L'autre remarque concerne la première conférence internationale qui a eu lieu sur le sujet appelée "Sommet de la Terre". Cette conférence date de 1972 à Stockholm (Suède) ; ce qui veut dire que cette thématique est encore récente dans le paysage des sujets importants pour le monde. Et généralement, entre la prise de conscience et l'effort de régulation, il s'écoule parfois beaucoup de temps. Mais la conférence qui a réellement entériné la préoccupation sur le climat est celle de Rio de Janeiro (Brésil) en 1992. C'est à l'occasion de cette conférence internationale que la Convention sur les changements climatiques a été adoptée. Celle-ci est entrée en vigueur suite aux ratifications des États signataires de cette convention. Ce sont donc des processus longs.

Si on devait faire une remise à plat de l'ensemble du dispositif juridique et institutionnel au Maroc, l'on remarquera bien qu'il est difficile d'avoir une seule loi qui prenne en considération l'ensemble de la thématique du changement climatique. En revanche, nous avons une série de textes sectoriels, datant parfois même de la période du Protectorat. Ces derniers n'avaient pas été conçus à l'époque dans l'idée de protéger l'environnement, mais se sont révélés d'une étonnante actualité de nos jours. C'est le cas par exemple du Dahir sur la protection des forêts. Puis, il y a eu une

deuxième génération de textes, notamment la loi sur l'Environnement, les Déchets, la Faune et la Flore, l'Eau, etc. Et enfin, toute cette panoplie de textes qui concernent les énergies renouvelables et l'Efficacité énergétique. Les dernières révisions de ces textes présentent des opportunités pour les entreprises privées car elles leur ouvrent le champ des partenariats public-privé, et leur ouvrent tout simplement un nouveau champ d'intervention.

Pour exemple, le nouveau texte sur l'Eau, entré en vigueur le mois d'Août dernier, confirme le partenariat public-privé, autorise et organise le dessalement de l'eau de mer, même si le Maroc dispose déjà d'un texte sur la Gestion déléguée. On tisse ainsi un lien ou dresse un pont entre l'Eau et les Energies, parce que les énergies renouvelables permettront, peut-être, d'arriver à un coût opérationnel plus attractif

pour le dessalement de l'eau de mer. C'est donc une nouvelle génération de textes qui ouvre un champ intéressant pour les entreprises.

Je voudrais, enfin, revenir sur les propos de Mme Fal et confirmer ce qu'elle a dit sur l'intérêt du privé pour l'Accord de Paris. J'ai constaté à Paris, lors de la COP21 en novembre 2015, une forte mobilisation du privé pour l'aboutissement de cet accord. Le secteur privé a compris son intérêt dans cet accord, dans ce changement de paradigme et dans ce bouleversement technologique, mais aussi civilisationnel. Les entreprises privées ont donc bien saisi l'importance de cette mutation nécessaire pour le monde. C'est ce qui a d'ailleurs garanti l'entrée en vigueur de l'Accord plus tôt qu'on l'aurait espéré. Le privé dispose en effet de meilleurs moyens de lobbying que le secteur public. En fait, nous n'avons plus le choix aujourd'hui de ne pas tenir compte du changement climatique.

M. Omar Benaïcha

Merci Madame Tazi. Je m'adresse maintenant à M. Sekkat de la Commission RSE de la CGEM, institution très dynamique en termes de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises. Les entreprises marocaines ont-elles compris, comme leurs consœurs françaises, les enjeux du changement climatique ?



M. Saïd Sekkat

Président de la Commission RSE à la CGEM

Merci Monsieur Benaïcha pour votre question. À mon tour, je remercie la Fondation Attijariwafa bank pour l'organisation de cette conférence.

Tout le monde aujourd'hui est conscient que l'environnement est un domaine crucial pour le Maroc. D'ailleurs, les climato-sceptiques se font de plus en plus rares. Nous avons vécu une décennie de sécheresse assez sévère et de manque de pluie. Comme le monde entier, le Maroc vit trois types de vulnérabilité au niveau climatique : la baisse des précipitations, l'augmentation des températures et l'augmentation de la fréquence des phénomènes extrêmes.

Les entreprises jouent un rôle déterminant dans le réchauffement climatique ; elles sont coresponsables à travers les émissions de gaz à effet de serre, de par leur utilisation importante d'énergies fossiles qui contribuent à la déforestation. Quelque 90 multinationales représentent deux tiers des émissions de gaz à effet de serre à travers le monde.

En ce qui concerne les impacts, il s'agit, entre autres de :

- la raréfaction de l'eau qui impacte directement le secteur de l'agroalimentaire ;
- la raréfaction des matières premières qui touche tous les secteurs industriels ;

- la hausse des niveaux de la mer qui a un impact sur le tourisme ;
- les événements climatiques extrêmes, comme par exemple les inondations, les ouragans qui touchent le secteur minier, les transports, etc ;
- la disparition de la biodiversité, qui impacte négativement l'industrie pharmaceutique.

En 42 ans, 58 % des animaux présents sur terre ont disparu. Donc le changement climatique est une réalité qui menace directement le modèle économique des entreprises.

La stratégie du Maroc dans le domaine repose essentiellement sur la nécessité de l'atténuation et de l'adaptation. Les opportunités qui se présentent aux entreprises dans le cadre du réchauffement climatique peuvent être classées en 3 catégories.

D'abord, les entreprises qui s'engagent dans la lutte contre le réchauffement climatique travaillent, de fait, à la diminution de leurs coûts de production par le recours aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique, aux processus d'économie de l'eau, de traitement et de réutilisation des eaux usées, à la valorisation des déchets.

Ensuite, l'entreprise qui investit dans ce domaine prend une longueur d'avance sur

les autres entreprises car elle anticipe les futures réglementations qui seront de plus en plus contraignantes. En prenant de l'avance, elle anticipe également les alternatives à sa production, notamment lorsque les énergies fossiles coûteront plus cher ou seront de plus en plus rares. À ce moment, elle aura déjà renforcé son efficacité opérationnelle et énergétique à travers les circuits courts.

Enfin, la troisième catégorie d'opportunités concerne des entreprises qui en font leur business, et qui apportent des solutions, des équipements et des services permettant d'éviter ou de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La CGEM est très impliquée dans cette problématique du réchauffement climatique, notamment à travers la commission Énergie, Climat et Economie. Pour ma part, je porte le travail au niveau de la commission RSE, thématique parfaitement imbriquée dans le développement durable. La RSE représente la contribution de l'entreprise au développement durable. À ce titre, je voudrais partager avec vous l'axe 3 de la Charte de la RSE qui porte sur la protection de l'environnement et qui se décline en 6 points :

- la mise en place d'une politique environnementale, avec des actions ayant pour but de réduire l'impact des entreprises sur le changement climatique. Des normes sont mises en œuvre en la matière, notamment ISO 14001. De nombreuses entreprises telles que Cosumar, Transdev, Salam Gaz sont labellisées ISO 14001. Cette norme permet de mettre en place un système de management environnemental (SME) qui cadre la politique globale de l'entreprise ;

- l'atténuation et l'adaptation de l'entreprise au changement climatique, à travers la réalisation d'un bilan carbone. Développé par l'Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Énergie Française, le bilan carbone a été adapté au contexte marocain, grâce au partenariat avec la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement. Il consiste à comptabiliser toutes les émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise, que ce soit dans son cycle de production ou dans ses bureaux. À partir de cet état des lieux, l'entreprise choisit les actions à mettre en œuvre pour diminuer son empreinte carbone. Ce faisant, elle réduit sa vulnérabilité carbone, en devenant moins vulnérable aux fluctuations des prix des énergies fossiles.

Dans le même cadre, la CGEM a lancé le Centre Marocain de Production Propre qui apporte un appui technique aux entreprises nationales pour identifier leurs projets environnementaux. De par le monde, un nombre croissant d'entreprises font un reporting de leur émission carbone. Il y a 12 ans, à peine 200 à 300 entreprises publiaient leurs rapports. Aujourd'hui, elles sont 5800 entreprises à le faire ;

- la participation aux projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour les entreprises qui ont atteint un niveau incompressible d'émission de gaz à effet de serre, une autre action consiste à les faire participer à d'autres projets de réduction des émissions de gaz. À titre d'exemple, la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement a mis en place un programme de compensation volontaire carbone qui permet aux entreprises, administrations et particuliers de neutraliser partiellement ou totalement les

La CGEM a lancé le Centre Marocain de Production Propre qui apporte un appui technique aux entreprises nationales pour identifier leurs projets environnementaux.

émissions de CO2. Une entreprise peut, dans ce cadre, participer à l'électrification d'une école en milieu rural, à des projets de reforestation. Si ces actions ont des impacts sur les coûts de production des entreprises, il faut noter par ailleurs que le coût de l'inaction est plus élevé à terme ;

- l'utilisation de manière rationnelle des ressources notamment l'eau, l'énergie, les matières premières. L'exemple de la création du COVAD (Coalition pour la Valorisation des Déchets) en avril 2016, illustre parfaitement cette démarche. Son rôle consiste en la mise en place d'un environnement juridique, technique et financier propice au développement des filières de recyclage et de valorisation. Prochainement la CGEM va lancer une coalition pour l'eau. Les sites industriels qui doivent s'engager dans le tri sélectif par exemple, peuvent faire appel à des entreprises spécialisées qui délivrent, à

chaque élimination, un certificat conformément au contexte légal et réglementaire ;

- l'évaluation et la réduction des impacts environnementaux des projets d'investissement. C'est une contrainte légale qui exige que pour tout nouveau projet, l'entreprise doit réaliser une étude d'impact environnemental. L'entreprise doit s'assurer que les contractants et sous-traitants respectent toutes les réglementations liées aux impacts environnementaux ;
- la définition des plans d'urgence permettant de prévenir et d'atténuer les dommages accidentels portés à l'environnement. Dans ce cadre, les entreprises s'inscrivant dans une démarche RSE doivent mettre en place un Plan d'Opérations Internes (POI) qui identifie les situations d'urgence. Elles doivent également organiser régulièrement des simulations.

M. Omar Benaïcha

Merci M. Sekkat pour votre présentation. Il existe effectivement beaucoup d'opportunités à saisir pour les entreprises marocaines. Ce qui est également intéressant, c'est que de nombreux opérateurs ont entrepris des actions dans le développement durable. J'en veux pour preuve, la présentation du bilan carbone de la Cosumar qui a été faite ce matin. Cet acteur national investit dans l'environnement depuis 2005 et n'a pas attendu la COP22 pour s'engager dans cette démarche. La Cosumar a ainsi divisé son empreinte carbone quasiment par 5. Des success stories existent donc dans les entreprises marocaines.

Ce qui nous ramène à la question de financement, avec M. Chaguer. Comment peut-on financer toutes ces opportunités et projets d'économie verte ? Quels sont les différents schémas qui peuvent être déployés ?



M. Fouad Chaguer

Directeur Général d'Attijari Invest

C'est une question très importante car le financement est une donnée cruciale pour tout projet à thématique environnementale, qu'il soit public ou privé. Aussi, pour tout projet, l'entreprise a le choix entre plusieurs types de financement. Et en matière de financement bancaire, Attijariwafa bank est leader dans le financement de ce genre de projets d'investissement au Maroc. Monsieur Redouane El Alj pourra donner plus d'amples détails sur cette partie plus tard.

En dehors du financement bancaire, d'autres canaux de financement existent tels que le marché boursier. Mais, très peu de sociétés à dimension environnementale sont cotées en Bourse à travers le monde, y compris dans les pays avancés. Aussi, le marché de la dette privée (Green bonds) est assez dynamique ces derniers temps, avec quelques initiatives qui émergent sur le plan national. Des agences et organismes multinationaux (BAD, BEI, BERD) essaient d'apporter leur contribution financière à ces projets. Au niveau marocain, la SIE (Société d'Investissements Énergétiques) est très active en la matière et contribue énormément dans ce type de financements. Puis, il y a les fonds d'investissement, mon domaine d'intervention.

Pour ce qui concerne les fonds d'investissement, il faut noter qu'il y a environ 300 fonds d'investissement à thématique verte dans le monde. On entend par thématique à dominante environnementale ou activité verte, tout ce qui est lié aux énergies

renouvelables, à l'efficacité énergétique, au climat, à la protection de l'environnement, etc. D'ailleurs, les énergies renouvelables accaparent la grande part du financement de projets environnementaux par les fonds d'investissement. En 2012, les financements de projets d'énergies renouvelables représentaient 38 % du financement global réalisé par les fonds d'investissement. L'efficacité énergétique vient en 2^e position avec environ 20 %, suivie de projets de protection environnementale pour environ 15 %.

Aujourd'hui, l'on observe un regain du financement des projets verts par les fonds d'investissement au niveau mondial. Déjà, en 2007-2008, l'encours mondial avait atteint un record de 36 milliards de dollars. Mais ces financements se sont tassés après la crise financière de 2008 qui a ramené ces investissements à des niveaux très modestes de 4 à 5 milliards de dollars en 2011-2012. Ces dernières années, l'encours de financement a repris une courbe ascendante et se situe aux alentours de 28 à 30 milliards de dollars, avec une bonne part réalisée sur le marché européen. L'Europe compte aujourd'hui quelque 194 fonds d'investissement à thématique environnementale et d'économie verte répartis sur 18 pays et représentant un encours de près de 13 milliards d'euros. Ce chiffre colossal reste malgré tout très faible vu que la France, à elle seule, a besoin de 7 milliards d'euros par an d'investissements pour arriver à un mix énergétique avec 25 % d'énergies renouvelables.

Il y a donc un travail important de sensibilisation à faire auprès des porteurs de projets ; il faut leur expliquer et leur démontrer la différence entre le financement par les fonds d'investissement et les autres formes de financement, et les

encourager à recourir aux fonds d'investissement. À partir de là, des opportunités seront à saisir pour les entreprises, avec des impacts certains sur les dimensions sociale et économique du pays.

M. Omar Benaïcha

Merci M. Chaguer. En effet, le financement constitue un point clé de la problématique environnementale. Au Maroc, l'on parle de centaines de milliards de dirhams nécessaires au financement du plan 2030 et de la nécessité de faire évoluer le mix énergétique à 52 % d'énergies renouvelables. Justement M. Al Khatib, est-il rentable d'investir dans l'économie verte ?



M. Naoufal Al Khatib

Partner Mazars, Président de la Commission RSE, AMIC

La question de la rentabilité dans l'économie verte est très pertinente, mais cette thématique doit être abordée sous plusieurs angles. D'abord, le monde a-t-il le choix, aujourd'hui, de s'engager ou non dans l'économie verte ? La réponse est non. Nous n'avons plus le choix. Nous sommes dans une ère de rupture technologique, comme c'est aussi le cas avec la digitalisation.

Ensuite, le développement durable nous oblige à utiliser le moins de ressources rares possibles

pour arriver à produire et satisfaire nos besoins. La mondialisation a aboli les frontières économiques nationales et les capacités de production excèdent toujours la demande nationale. Les entreprises sont donc obligées d'avoir accès aux marchés internationaux.

La question essentielle qui en résulte est donc la suivante : voulons-nous des entreprises parfaitement intégrées dans cette économie mondialisée, avec ce caractère de soutenabilité

de l'activité qu'exige le développement durable ? Ou allons-nous rester dans une logique moyen-termiste, et rater cette rupture technologique qui est en marche ?

Pour en revenir à votre question, il est effectivement rentable d'investir dans l'économie verte. D'ailleurs, l'analyse des indices S&P 500 (indice boursier basé sur les 500 grandes sociétés cotées dans les bourses américaines) et des fonds ISR (fonds d'Investissement Socialement Responsable), montre que le spread (écart ou différentiel entre les deux taux) est positif pour les fonds ISR, contrairement à ce qu'on pouvait penser. Aujourd'hui donc, des fonds d'investissement, sans être pour autant des fonds 100 % écologiques, génèrent une rentabilité légèrement supérieure à la rentabilité des fonds classiques.

Je voudrais partager avec vous, à cet effet, deux anecdotes pour étayer la rentabilité des projets verts. Aujourd'hui, des propriétaires de parcs éoliens vendent aux gros consommateurs finaux, dans le cadre du programme de production de plus de 100 mégawatts, au minimum 10 % moins cher que le producteur national d'électricité à énergies fossiles. Le gros consommateur fait alors d'une pierre deux coups : il achète moins cher et écologique ; ce qui est un argument supplémentaire pour son rating.

La deuxième anecdote concerne des investissements que nous avons dû faire au

cabinet Mazars à la suite de la soumission à un appel d'offres. Le client avait exigé que les entreprises sélectionnées fournissent un bilan carbone. Pour réduire notre empreinte carbone, nous avons dû, à cette occasion, faire des investissements pour remplacer l'ensemble des lampes électriques par des lampes à LED. Cet investissement a été rentabilisé en l'espace de 3 à 4 années.

L'entreprise marocaine doit aujourd'hui s'insérer dans cette ère de rupture technologique, gage de sa propre survie, pour éviter un remake du virage raté des années 70-80.

Le financement d'un programme d'énergies renouvelables ne coûte donc pas cher, car la banque y trouve des projets soutenables dans le temps, étalés sur 20 à 30 ans, avec des risques minimales. De ce fait, l'entreprise marocaine doit aujourd'hui s'insérer dans cette ère de rupture technologique, gage de sa propre survie, pour éviter un remake du virage

raté des années 70-80. À cette époque, les entreprises marocaines n'avaient pas investi dans les nouvelles technologies et se sont retrouvées démunies face à la concurrence mondiale, avec des prix de revient exorbitants, au moment de l'ouverture des marchés et de l'abolition des barrières douanières.

Pour conclure, il faut retenir deux éléments très importants. Premièrement, il est rentable de s'inclure dans le mouvement du développement durable. Deuxièmement, c'est une condition de survie même pour l'entreprise marocaine, si elle ne veut pas être exclue de l'économie mondiale.

M. Omar Benaïcha

Merci beaucoup M. Al Khatib pour vos éclaircissements. Ce premier tour de table nous a permis de mettre en lumière les contraintes et surtout les opportunités qu'offre l'économie verte aux entreprises marocaines. Le Maroc, s'est vraiment positionné comme leader sur cette thématique à travers toute la législation mise en place et qui fait du Maroc, un des premiers pays de sa région à avoir compris assez tôt l'importance de l'enjeu du développement durable.

Au niveau institutionnel, une dynamique a été enclenchée avec des visites de Sa Majesté le Roi Mohammed VI dans certains pays du continent. Et cette dynamique se concrétise dans une volonté de partage de l'expérience marocaine avec ces pays.

Selon vous Mme Fal, comment l'entreprise marocaine pourrait-elle favoriser le co-développement des projets avec ses homologues régionaux ?



Mme Yacine Diama Fal

Je crois que l'on peut s'attendre à un effet cascade. Les grands projets d'investissement réalisés au Maroc (dans le solaire, l'éolien et les initiatives dans le secteur de l'eau) entraînent le développement d'un tissu d'entreprises locales qui participent, elles aussi, à ces projets. D'ailleurs, nous constatons une accélération du taux d'intégration industrielle qui est à plus de 38 % pour la première partie du programme solaire. Ces entreprises locales acquièrent de l'expérience et de l'expertise qui vont leur permettre, ensuite,

de pénétrer d'autres marchés sous-régionaux, régionaux, continentaux voire mondiaux.

Aussi, la CGEM, qui est très active sur la question, a favorisé une mobilisation auprès des organisations patronales des autres pays africains pour les inciter à s'engager davantage dans ce processus. Des annonces seront probablement faites lors de la COP22 à Marrakech à ce sujet pour révéler le caractère pionnier de la démarche des entreprises marocaines.

M. Omar Benaïcha

La BAD a-t-elle des programmes spécifiques pour les entreprises ?

Mme Yacine Diama Fal

La BAD est très engagée dans ce sens, notamment au regard des projections du gouvernement marocain pour ce qui concerne les transferts de technologies. Généralement, les projets financés ou cofinancés par les bailleurs de fonds internationaux recueillent des transferts de technologies moins importants que ce qu'a obtenu le Maroc dans le cadre de ses projets.

Nous avons estimé que c'était aussi une opportunité pour l'économie marocaine d'opérer une transformation, de développer des industries et des compétences locales à long terme. C'est enfin une question de soutenabilité pour éviter que les investissements engagés ne servent uniquement à importer des biens et services de l'étranger.

M. Omar Benaïcha

Le Maroc dispose d'un arsenal réglementaire impressionnant pour la gestion de l'Eau, des Déchets, etc. A votre avis, Mme Tazi, ces dispositions réglementaires sont-elles correctement appliquées à l'heure actuelle ? Le contrôle est-il assuré au niveau institutionnel ? Et une amélioration de ce contrôle pourrait-elle accélérer cette dynamique et créer de nouvelles opportunités ?



Mme Houria Tazi Sadeq

Ces questions appellent d'abord deux remarques. La première, c'est qu'il est certes important d'édicter des lois ; mais c'est encore mieux de pouvoir les appliquer. À travers mes études juridiques pour des institutions publiques ou privées, j'ai pu constater que souvent, les textes d'application des lois adoptées sont approximatifs et ne décrivent pas l'intégralité de leur processus de mise en œuvre. De nombreux chaînons manquent dans ces processus.

Le manque d'application des textes est souvent la résultante d'un dispositif lacunaire. Et c'est assez récemment que l'on s'en est rendu compte.

La deuxième remarque, c'est que la justice marocaine n'est pas, à ce jour, prête à connaître des problèmes liés à la défaillance d'application d'un texte lorsqu'une entreprise veut ester en justice. Les expertises dans ce domaine coûtent très cher et réfrènent ainsi la volonté du demandeur d'engager une action en justice.

Enfin, les codes de procédures sont à revoir car les démarches en droit classique et en droit de l'environnement sont deux démarches complètement différentes.

Aussi, la faiblesse de la mise en œuvre des dispositifs réglementaires ne doit pas être réduite aux seuls manquements que connaissent

ces dispositifs. C'est un travail qui doit être fait avec plus de rigueur, et les institutions doivent se doter de moyens suffisants de surveillance et de contrôle.

Concernant l'entreprise, il existe deux types de dispositifs en droit : la loi ordinaire, votée par le Parlement ou le règlement édicté par le pouvoir exécutif d'un côté ; et d'autre part, la "soft law" qui porte sur des engagements volontaires auxquels s'astreignent les entreprises. Ce sont toutes ces normes qui ne sont pas, en principe, obligatoires, mais que les entreprises intègrent dans leur démarche du fait de l'environnement dans lequel elles évoluent. C'est le cas de la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise, du respect des normes ISO, des codes de conduite, etc. Ce sont toutes ces chartes et déclarations auxquelles souscrivent les entreprises.

Les questions environnementales évoluent et sont multiples. Le droit de l'Environnement n'étant pas statique, il est de fait très difficile d'avoir une loi généraliste applicable partout et en tout temps. Il faudrait donc assortir ces dispositifs réglementaires de mise en place de nouveaux mécanismes flexibles, souples et des engagements forts. C'est notamment ce qui a été fait dans le cadre de l'accord de Paris avec les États qui ont, volontairement, présenté des

INDC (engagements volontaires des États). Et sans aucune contrainte, presque tous les États ont présenté leur INDC.

Dans le développement durable, il est question de réduction de la pollution, mais aussi de protection de l'environnement et de valorisation. Cette niche de la "valorisation" présente un grand

intérêt pour l'investissement. La réutilisation des eaux usées, par exemple, est un marché à part entière avec un fort potentiel. Il en est de même de la valorisation des déchets. Les entreprises ont donc grand intérêt à s'intéresser à ce créneau. Et les lois permettent, autorisent, réglementent et régulent aujourd'hui ce marché de la valorisation.

M. Omar Benaïcha

Je vous remercie Mme Tazi pour toutes vos précisions. Monsieur Sekkat, quel est la relation des entreprises marocaines avec toutes ces dispositions réglementaires ? Il est souvent question d'une méconnaissance des textes par les entreprises et d'une non-application de ceux-ci parce qu'elles comportent des contraintes pour celles qui en ont connaissance. Que pouvez-vous nous en dire, à travers toutes les évaluations que vous faites de ces dispositifs à la CGEM ?



M. Saïd Sekkat

Mon premier sentiment par rapport au travail mené à la Commission RSE de la CGEM sur une soixantaine de dossiers en majorité industriels est un sentiment de fierté. Au départ, la RSE était censée ne concerner que les entreprises multinationales. Mais le constat aujourd'hui est que les entreprises marocaines, en plus d'être très en avance sur les questions de RSE, présentent des rapports bien étoffés en matière de mesures, d'actions concrètes, de plans d'actions global

sur la partie environnement. Ceci est un motif de fierté pour nous.

À quelques semaines de la COP22 à Marrakech, la CGEM a entrepris un certain nombre d'actions à travers sa Commission Climat, Énergie et Économie Verte. Cette commission accompagne les entreprises dans les filières vertes, les sensibilise à la recherche de financements pour leurs projets et à comment mobiliser de

nouveaux financements. Au sortir de la COP21, il a été avancé un total d'investissement dans le développement durable de 100 milliards de dollars par an. Sauf que les fonds mobilisés les années précédentes n'ont pas été totalement consommés. Cette problématique doit interpeller. Il est important de prévoir une mobilisation de tels fonds, mais il est encore plus important d'arriver à mobiliser les entreprises pour recourir à ces financements.

En outre, la Commission travaille sur des mesures incitatives dans le cadre d'une fiscalité verte pour appuyer les projets de développement du CMPP.

La CGEM est aussi membre permanent du Conseil d'Administration de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'Environnement. À ce titre elle a institué cette année, avec la Fondation, des actions ciblées telles que le Pacte Qualité Air pour une action solidaire en faveur du climat, la Coalition pour l'Eau, l'Initiative d'Entreprise Climat Maroc pour impliquer davantage le secteur privé dans la sensibilisation, la formation et l'accompagnement.

Toujours durant la COP22, de nombreuses initiatives seront annoncées, en espérant que celles-ci débouchent sur de grandes réalisations à l'avenir. Le Maroc va lancer un Centre de Compétences en Changement Climatique, 4C Maroc. Il s'agit d'un groupement dont le collège est constitué

de la CGEM, du CMPP, de l'Association des cimentiers, etc. Nous espérons que ce Centre de Compétences va essaimer sur le reste du continent afin de constituer un réseau de centres de compétences africains.

Par ailleurs, la CGEM a obtenu le statut d'organisation observatrice lors de cette COP22 ; ce qui lui permettra de participer aux négociations entre États. Très impliquée sur cette problématique, la CGEM a organisé une série d'évènements

labélisés COP22 depuis plusieurs semaines à savoir la Green Growth Academy, le Business and Climate Summit, Waste and Climate International Summit, la MedCop et beaucoup de soirées-débats.

La commission RSE, pour sa part, organise un side event qui a pour titre « Comment la

RSE peut aider l'entreprise en Afrique à faire face aux enjeux de changement climatique ». Notre objectif est de créer, à travers les patronats africains, un réseau sur la RSE pour définir un référentiel africain voire même un label africain de la RSE à long terme.

La deuxième action consiste à donner plus de reconnaissance internationale à notre label. À cet effet, nous signerons durant le mois de Novembre, un accord avec le CCNUCC (Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques). Ce qui contribuera à donner une nouvelle dimension au modèle marocain.

La Commission RSE de la CGEM travaille sur des mesures incitatives dans le cadre d'une fiscalité verte pour appuyer les projets de développement du CMPP.

Mme Houria Tazi Sadeq

J'aimerais ajouter une petite information à l'intervention de M. Sekkat. Toutes ces questions liées au Changement climatique, à l'Eau, à l'Énergie, à l'Environnement de manière générale, sont aujourd'hui étudiées au sein de départements sectorialisés sur le plan institutionnel. Il manque donc un espace de coordination de ces différents départements (ministère de l'Intérieur, de l'Agriculture, de la Santé, etc.) qui prendrait en charge la mise en

cohérence de toutes les actions afin d'éviter des redondances sur le terrain.

À l'initiative de la CGEM, nous avons organisé la Coalition Marocaine pour l'Eau qui regroupe cinq ministères, des opérateurs publics, des entreprises privées, des associations et le secteur académique. L'objectif de cette coalition est d'avoir un lieu où toutes les parties prenantes peuvent se retrouver et constituer une force de proposition pour l'ensemble du domaine.

M. Omar Benaïcha

Merci pour cette information. Nous parlons tout à l'heure des actions mises en œuvre par les entreprises. Personnellement, je connais des entreprises qui ont investi dans l'efficacité énergétique sans attendre l'effet COP22. Elles l'ont fait pour leur propre compétitivité et ont investi dans la réduction de leur coût de production, pour leur survie. Pour financer ces investissements, ces entreprises ont souvent eu recours à leurs fonds propres ou aux ressources personnelles du chef d'entreprise. Monsieur Chaguer, comment les banques peuvent-elles financer ces programmes d'efficacité énergétique dans une entreprise industrielle ? Existe-t-il des leviers et des véhicules de financement dédiés ?



M. Fouad Chaguer

D'abord, il convient de bien cerner cette notion d'efficacité énergétique. C'est l'ensemble des méthodes, process et solutions technologiques qui permettent de réduire la consommation de l'énergie. Cela induit :

- la réduction de la facture énergétique de l'entreprise, dans l'éclairage par exemple, avec le remplacement des lampes à incandescence par du LED ;
- la maîtrise de la consommation de l'énergie ;
- la diversité et l'innovation dans les process de production, avec des solutions techniques de type biomasse (production d'énergie sur la base de la combustion des déchets ou de matières organiques). On peut parler également

de la cogénération qui consiste à mixer 2 types d'énergies dans le même processus de production (électricité avec biomasse).

L'efficacité énergétique apporte donc un certain nombre de solutions qu'il faut maîtriser et incorporer dans son process de production. Certaines entreprises marocaines ont réussi à relever ce challenge ; d'autres n'y sont pas arrivées parce qu'elles n'ont pas respecté les standards en la matière.

Quant aux solutions financières, elles existent depuis les années soixante-dix. Les Américains ont été précurseurs dans le financement des

projets d'efficacité énergétique. Ceux-ci ont proposé deux solutions à travers deux modèles : dual et tripartite.

Dans le modèle dual, un contrat de garantie est signé entre le client (entreprise) et un opérateur technique spécialisé à travers lequel ce dernier (opérateur technique spécialisé) garantit une facture énergétique réduite à une échéance donnée, moyennant un investissement technologique. Ce contrat ne fait intervenir que l'opérateur spécialisé et le client.

Le modèle tripartite consiste, quant à lui, à faire intervenir, en plus de l'opérateur technique spécialisé et du client final (du

modèle dual), une troisième partie qui est le fonds d'investissement. Ce dernier crée des véhicules dédiés au financement de ces investissements. Ainsi, pour chaque projet, une société à part entière est créée pour investir dans les solutions d'efficacité énergétique, en coordination avec les deux autres intervenants. L'objectif de ces contrats tripartites est d'offrir au client des solutions de financement qui peuvent être cofinancées par les sociétés de financement telles que les banques ou les organismes multilatéraux.

En garantissant des économies d'énergie, l'entreprise réduit ses coûts et améliore son efficacité économique.

M. Omar Benaïcha

Merci M. Chaguer pour toutes ces précisions. Du constat général que dressent nos experts, il existe d'énormes opportunités et des financements disponibles dans le domaine du développement durable. Monsieur Al Khatib, qu'est-ce qui empêche donc les entreprises de saisir ces opportunités et de profiter de ces financements ? En France, c'est l'État qui a donné l'exemple au secteur privé en étant précurseur sur ces créneaux. Le Maroc devrait-il faire autant ? Devrait-on accorder des incitations fiscales aux entreprises qui s'engagent dans l'économie verte ? In fine, à quels niveaux se situent les blocages pour les managers marocains ?

M. Naoufal Al Khatib

Il faut d'abord noter une dimension culturelle importante dans ce blocage. Nous sommes culturellement réfractaires au changement. Mais aujourd'hui, ce changement est inéluctable. Le Bureau Veritas, par exemple, travaille sur les schémas de certification. Cette certification est le prélude à une certaine classification des entreprises et certaines barrières non tarifaires.

À l'avenir, les marchés publics et appels d'offres internationaux publics ou privés ne seront pas accessibles aux entreprises non certifiées. Celles-ci ne seront donc pas habilitées à exporter leurs services ou leurs matières. Il en sera de même pour la notation des entreprises. Et les banques qui financeront les bonnes entreprises seront à leur tour mieux notées.

Au niveau de l'État, l'écart est grand entre le

discours et l'implémentation sur le terrain. L'efficacité énergétique n'est pas prise en compte dans la construction des bâtiments publics. Et la réglementation reste inefficace à ce jour parce qu'elle est appliquée à peine à 20 % des acteurs concernés. Or, une répression ne peut être réellement efficace que lorsque les marginaux (ceux qui sont en infraction) représentent au plus 10 % de la population concernée. Ce qui veut donc dire que le Maroc a encore un long chemin à faire en la matière.

D'ores et déjà, on peut se réjouir que le cadre réglementaire existe. Aussi, la CGEM et les associations doivent faire un travail pédagogique auprès des entreprises pour leur expliquer que l'engagement dans le développement durable n'est plus un luxe. C'est aujourd'hui une question de survie de l'entreprise.



M. Redouane El Alj

Directeur Exécutif au sein de la Banque de Financement et d'Investissement Groupe (BFIG) Attijariwafa bank

J'aimerais apporter un complément d'information sur le sujet du financement. Il ne faudrait pas distinguer le financement accordé à l'économie classique de celui accordé à l'économie verte ; les deux sont soumis aux mêmes règles d'étude de dossier. Une entreprise qui n'arrive pas à lever des financements pour son cycle d'exploitation n'arrivera assurément pas à lever des financements pour ses projets d'économie verte. Toutefois, les projets d'économie verte peuvent mieux bancabiliser l'entreprise en lui permettant, éventuellement, d'améliorer sa rentabilité. Mais ces dossiers seront étudiés dans un cadre classique d'étude de dossier de financement.

D'ailleurs, comme le disait M. Al Khatib tout à l'heure, les TRI (taux de rendement de l'investissement) des projets d'économie verte sont comparables aux TRI des projets à économie normale. Ce qui explique que l'approche pour ces deux types d'économie est similaire. Les banques, quant à elles, interviennent sur plusieurs aspects et à plusieurs niveaux. Certains grands projets nécessitent des investissements considérables et font appel principalement au secteur bancaire. Notre rôle, dans ce cas, consiste à structurer ces projets en mobilisant des montants importants qui atteignent souvent plusieurs milliards de dirhams. Ce type de projets nécessite une certaine diligence, un process assez rigoureux sur les plans technique, juridique, financier et réglementaire pour pouvoir jauger de la soutenabilité des projets sur le long terme. Nous déployons à cet effet un processus normé et bien codifié.

La banque intervient également sur le financement de projets de plus petites tailles. Que ce soit pour des schémas d'efficacité énergétique pour la PME, la TPE ou même pour un particulier qui souhaite, par exemple, installer un chauffe-eau solaire, le financement obéira aux mêmes règles de financement classique de la banque à savoir identifier la capacité de l'intéressé à rembourser ce crédit.

Nous sommes aujourd'hui sur une approche volontariste. Le groupe Attijariwafa bank intervient de façon dynamique sur le financement de projets d'économie verte et d'énergies renouvelables. Nous sommes considérés comme un acteur de référence en la matière puisque nous avons mobilisé depuis 2010 plusieurs centaines de millions de dirhams sur ces projets, aux côtés d'importants opérateurs mondiaux. Le Maroc a déployé une stratégie claire qui donne de la visibilité sur le secteur de l'énergie ; ce qui se traduit par un fort intérêt sur les projets d'énergie verte au Maroc. Et cette stratégie est soutenue par un système bancaire marocain qui a la capacité de mobiliser des financements de grande ampleur sur de très longues maturités.

Enfin, ces modèles de financement qui ont démontré leur pertinence au Maroc seront dupliqués dans les pays africains où nous sommes présents, en tenant compte des spécificités de chacun de ces pays.

M. Omar Benaïcha

Merci à M. Naoufal Al Khatib et à M. Redouane El Alj pour vos éclaircissements. Nous allons maintenant ouvrir le débat avec la salle et permettre à nos invités d'adresser leurs questions aux experts.

SÉANCE DE QUESTIONS/RÉPONSES

Question de Mme Naïma Nasr, Présidente de l'Association des lauréats du Groupe ISCAE (ALISCA)

Je remercie les panélistes pour leurs brillantes interventions et leurs explications. La COP22 s'inscrit dans l'action et notre association prendra une part active à la plateforme opérationnelle TECH22 de cette conférence. À cet effet, notre association sollicitera la communauté des Iscaeistes pour recueillir des idées innovatrices en matière de développement durable. Une compétition de start-ups sera donc organisée durant la COP22 pour sélectionner et primer les meilleures idées. Quelles seraient vos recommandations à ces jeunes start-ups qui viendront proposer des idées nouvelles dans le domaine du développement durable et des énergies renouvelables ? Et quels conseils spécifiques pourriez-vous nous donner chacun dans vos domaines respectifs d'activité ?



Réponse de Mme Houria Tazi Sadeq

La première remarque que j'adresserai aux jeunes est qu'ils auront cette chance d'entamer leurs carrières avec le démarrage de l'économie verte. Ce faisant, ils ne seront pas soumis au processus d'adaptation comme les générations précédentes vont le vivre. Ensuite, il est possible de travailler sur le développement durable indépendamment de sa formation de base. Il y aura toujours une niche pour vous. Il suffit d'aller chercher cette niche.

Mais le plus important conseil que je puis vous donner est que ce sont des métiers qui nécessitent du sérieux et un développement des connaissances en continu. Le développement durable est un sujet qui évolue constamment

et les métiers liés au développement durable nécessitent beaucoup de rigueur.

Les banques peuvent également investir dans les modules de formation qui manquent énormément aujourd'hui dans les cursus de formation. Ce sont des métiers dans lesquels l'on ne peut pas se contenter du conceptuel ; il faut mixer le conceptuel avec le terrain. Et très souvent, les universités n'ont pas les moyens d'offrir ces formations.

Et mon dernier conseil concerne la sensibilisation. Tout le monde doit porter la sensibilisation autour de ces questions de développement durable dans son environnement. Merci.

Question de M. Charif Alaoui, Responsable Promotion de l'École Française des Affaires

Nous remercions les organisateurs de cette conférence très bénéfique pour les encadrants et étudiants de notre école. Ma question concerne les établissements d'enseignement supérieur. Existe-t-il des programmes d'accompagnement des étudiants en matière de développement durable que nous pourrions initier au sein des établissements qui constituent de véritables pépinières de formation des futurs cadres et managers ? Et existe-t-il aujourd'hui des marchés porteurs que nos étudiants peuvent investir en créant leurs propres entreprises afin de s'insérer dans cette démarche écologique et environnementale ?



Question de M. Younes Zakari, Etudiant à l'ESCA Ecole de Management

Je voudrais remercier, au nom de notre établissement, la Fondation Attijariwafa bank pour l'organisation de cette conférence. Au sujet de la problématique de la valorisation des déchets, je voudrais affirmer qu'un monde sans déchets existe : c'est la nature. Dans la nature, chaque déchet constitue s'intègre parfaitement dans le cycle autorégulé de la vie. Mais aujourd'hui, les déchets sont souvent incinérés. Ne pensez-vous donc pas qu'il faudrait concentrer nos efforts sur la recherche scientifique, notamment le biomimétisme qui est une science qui s'inspire du cycle de la nature ?



Réponse de M. Naoufal Al Khatib

Il est de notre devoir de restituer notre savoir aux étudiants. Nous participons, au niveau du cabinet Mazars et à titre individuel, à certaines actions. J'ai personnellement eu la chance de travailler sur un projet d'incubateurs pour un accompagnement des jeunes qui avaient des idées. Malheureusement, le système universitaire marocain oriente plus vers la recherche fondamentale ; ce qui déconnecte les étudiants du marché. Les étudiants des écoles et universités doivent savoir qu'au sortir de leur formation, ils disposent de 20 % du bagage dont

ils ont besoin pour travailler. Soyez donc humbles, apprenez auprès de ceux qui sont dans les métiers avant vous et surtout, évitez les effets de mode. Tout le monde ne trouvera pas sa place dans le numérique, dans l'économie durable mais on peut s'en inspirer pour d'autres domaines. Pour travailler dans le développement durable, il faut des passionnés ; bien entendu, tout le monde ne peut pas être passionné par cette thématique. Ce qu'il faut développer par contre, c'est une fibre de non pollution, de non gaspillage, de gestion de la ressource, bref être smart.

Question de M. Christ Nganga, Etudiant à l'École Française des Affaires

Certaines régions du Maroc connaissent toujours des difficultés dans l'accès à l'eau potable. À ce propos, pensez-vous que le projet de dessalement de l'eau de mer, qui s'inscrit dans une logique de développement durable, pourrait-il voir le jour au regard de son coût exorbitant ? Aussi, dans le cadre de l'entreprise et en dehors de la réduction des coûts de production, quelles sont les mesures qui pourraient permettre à l'entreprise de lutter contre le changement climatique et la pollution qu'engendrent leurs usines ?



Réponse de M. Omar Benaïcha

Il existe déjà une station de dessalement opérationnelle, celle de l'OCP à Jorf Lasfar. Juste pour information, cette station de dessalement produit 25 millions de mètres cubes d'eau, équivalant au double de la consommation de la ville d'El Jadida. Et avec la cogénération, cette production coûte zéro dirham. L'OCP récupère et utilise la vapeur qui sort de son processus de production de phosphates pour le dessalement de l'eau de mer.



Je voudrais poser une question au représentant d'Attijariwafa bank : financez-vous l'innovation dans le développement durable ?

Réponse de M. Fouad Chaguer

J'interviendrai, pour ce qui me concerne, sur la partie Private Equity et laisserai le soin à M. Redouane El Alj de parler des financements du Groupe destinés à l'innovation dans le développement durable.

À la question, qu'est-ce que les institutions que nous représentons ici vous offrent, je propose une autre question : qu'offrez-vous à ces institutions ? Et surtout, comment le faites-vous ?

Je fais partie d'un certain nombre de comités d'investissement de fonds d'investissement dont l'un est spécialisé dans les start-ups. L'une des particularités de ce fonds est qu'on demande au porteur de projet de venir défendre lui-même son projet au lieu d'en laisser le soin à la société qui gère le fonds. Deux types de projets nous sont souvent présentés : ceux qui sont excellents et ceux qui ne sont pas "matures". Dans le premier lot de projets, il y a ceux qui les présentent bien et ceux qui le font mal. Et ceux qui présentent mal un très bon projet n'ont quasiment aucune chance de le réussir, du moins de décrocher un financement des fonds d'investissement. C'est pour cela que l'offre que vous portez est très importante, et la manière de présenter cette offre l'est tout autant.

Mon conseil aux porteurs de projets est de se faire conseiller sur la présentation de leur projet. C'est un aspect capital dans la réussite du projet.

Mon deuxième point est une anecdote sur le même sujet et concerne un jeune d'Agadir âgé de 17 ans à l'époque où il nous a contactés. Aujourd'hui, il devrait être âgé de 22 ou 23 ans. Ce jeune homme avait créé, à 15 ans, une première entreprise qui a fait faillite. Il en a créé une autre, en apprenant des erreurs de sa première expérience et en se faisant conseiller. Il s'était présenté à nous dans le cadre d'une recherche de financement. La manière avec laquelle il a présenté et défendu son dossier m'a convaincu de voter pour son projet, alors qu'au départ et à l'étude de son dossier, j'avais prévu de voter contre. Il y avait la méthode et la manière dans sa présentation. Il avait juste besoin d'un accompagnement financier, technique, comptable, etc. Ainsi donc, la présentation d'un projet peut en changer la lecture qui en a été faite. Il est alors très important de se faire conseiller avant de présenter son projet à tout investisseur potentiel. Merci.

Question de M. Mohamed Belkhasseh, Professeur à l'UIC (Université Internationale de Casablanca) et membre fondateur de l'ANAPEV (Association Nationale pour la Promotion des Emplois Verts)

Je remercie la Fondation Attijariwafa bank pour cette occasion qu'elle nous offre de pouvoir échanger sur cette thématique. Notre association s'intéresse à l'emploi en tant qu'externalité positive de cette économie verte pour absorber le chômage. Mais pour que ce cercle vertueux économie verte-emplois verts-absorption du chômage se crée, les investissements sont nécessaires. L'économie marocaine envoie-t-elle aujourd'hui des signaux encourageants et positifs, notamment sur le plan juridique, sur le plan des incitations comptables, financières et fiscales aux investisseurs afin que ceux-ci prennent le risque d'investir et de la créer de richesse ?



Réponse de Mme Yacine Diama Fal

J'aimerais rappeler que l'économie verte ne se résume pas à l'énergie. Des opportunités existent dans d'autres secteurs et sous-secteurs de l'économie verte qu'il convient pour tout jeune entrepreneur d'explorer. Les énergies ne sont qu'un secteur de l'économie verte.

Il est également important que tous les acteurs, qui ont la capacité d'octroyer des financements, se mobilisent pour la Recherche & Développement en lui accordant une place prépondérante dans leurs priorités d'investissements.

Par ailleurs, il existe de plus en plus d'instruments visant à faciliter l'accès au financement pour des projets dans le secteur des énergies renouvelables. Et au niveau international, il existe également des instruments qui visent à réduire les risques liés aux investissements dans le développement durable en général. À la BAD, nous disposons d'instruments de financement dédiés au secteur

privé. Lors de la COP21 à Paris, nous avons lancé une initiative du nom d'Africa Renewable Energy Equity Fund dont le but est de soutenir les acteurs financiers classiques pour réduire le coût d'accès aux financements pour les entreprises vertes.

Sur la question de l'emploi, l'adaptation au changement climatique constitue une opportunité de création de nouveaux métiers et de nouvelles activités. Tous les investissements à mettre en œuvre dans le futur vont générer des emplois et ouvrir la porte à de nouveaux entrepreneurs porteurs d'idées innovantes.

Enfin, pour rappel, le changement climatique coûte 7 % de PIB au continent africain. Ce qui signifie que l'économie verte n'est plus une alternative, car c'est de la survie de nos économies et de nos populations dont il est finalement question. Tout le monde est donc invité à s'engager dans ce changement de paradigme.

M. Omar Benaïcha

Madame Tazi, avez-vous d'autres conseils à prodiguer aux jeunes étudiants présents ce soir ?



Mme Houria Tazi Sadeq

Le fait qu'ils sont restés jusqu'au terme de cette conférence démontre tout leur intérêt pour ce sujet, mais surtout montre qu'ils savent ce qu'ils veulent.

Lorsque j'ai commencé à m'intéresser à cette question de l'environnement, il y a environ une trentaine d'années, les gens appréhendaient l'environnement comme une thématique de luxe. Ce qui n'est pas le cas.

Quand l'on travaille sur la thématique de l'eau, l'on est confronté aux problématiques de l'eau potable, de la précarité dans les zones rurales et dans les bidonvilles ; l'on touche au social et au culturel. Et l'on est même amené à travailler sur des projets technologiques. Il existe 263 bassins hydrographiques partagés par de nombreux États et qui sont autant de points de conflits potentiels. À titre d'exemple, au Moyen-Orient, la question de l'eau est une question centrale dans les conflits.

La question de l'eau était un sujet nouveau

à l'époque, et comme tout sujet nouveau, il était difficile d'en cerner tous les contours. Il ne faut pas non plus oublier qu'à cette époque, seuls les ingénieurs s'intéressaient à la problématique de l'eau. Et les ingénieurs étaient presque exclusivement des hommes. C'est pour vous dire que s'intéresser à des questions nouvelles n'est pas toujours chose facile. Et pourtant, l'intérêt de cette démarche proactive réside dans le fait de prendre le train au départ.

À mon avis, c'est une chance pour votre génération. Mais ce sont des questions qui ne se traitent pas à partir d'une discipline uniquement. Il faut avoir la capacité de comprendre qu'il est nécessaire d'adopter une approche globale sur la question. Que l'on soit financier, ingénieur, technicien, vous ne pouvez pas vous contenter de votre domaine d'expertise pour approcher ces questions environnementales ; il vous faut une approche globale. Les questions de développement durable et de changement climatique sont transversales.

M. Omar Benaïcha

Monsieur Saïd Sekkat, quelles sont les opportunités offertes par l'économie circulaire, le sujet phare de la CGEM aujourd'hui ? Un participant parlait tout à l'heure « d'imiter la nature » à travers le biomimétisme, chose que beaucoup d'entreprises semblent faire déjà.

M. Saïd Sekkat

Je ne suis pas spécialiste de l'économie circulaire mais je voudrais rebondir sur la question de Mme Naima Nasr concernant le concours que l'ALISCA organise. Mon conseil est de laisser ces jeunes exprimer pleinement leur imagination et ne pas leur mettre de limites.

Sur le biomimétisme, beaucoup de réalisations usitées dans notre vie quotidienne sont inspirées de ce concept. Le TGV japonais, par exemple, est inspiré de l'oiseau martin-pêcheur ; certaines entreprises ont fabriqué des colles en s'inspirant des coquillages incrustés sur les rochers, etc. Il y a encore beaucoup de choses que la nature peut nous

apprendre et c'est un sujet qui nous paraît très intéressant.

L'autre point concerne la relation entre les entreprises et le monde étudiant. Le fossé est grand car l'entreprise reste souvent un peu inaccessible. À la CGEM, nous essayons d'encourager cette relation ; ce qui nous a amenés à créer une commission spécifique Relations Universités/Grandes Écoles & Entreprises pour un rapprochement entre ces deux mondes. J'ai personnellement participé à plusieurs débats dans les grandes écoles pour parler de RSE. La CGEM est ouverte sur ces questions et les écoles peuvent nous solliciter sur ce sujet.

M. Omar Benaïcha

Mme Fal, un dernier mot à l'endroit de notre assistance ?

Mme Yacine Diama Fal

J'aimerais revenir sur l'innovation qui, pour moi, reste la question centrale. Le développement des entreprises passe d'abord par l'innovation. Il s'agit de trouver de nouvelles façons et de nouvelles approches. Et comme l'a dit Mme Tazi, cette phase de transition économique offre une fenêtre d'opportunités permettant d'exploiter immédiatement toute idée, toute innovation et toute réponse aux problématiques sociales, économiques, environnementales qui se posent aujourd'hui à notre société.



Je voudrais également ajouter qu'il y a une mobilisation sans précédent des acteurs institutionnels sur les problématiques de la jeunesse, notamment l'emploi. Et à ma connaissance, c'est la première fois que ces acteurs sont prêts à investir pour répondre aux problématiques d'emploi, d'entrepreneuriat des jeunes de manière significative notamment jusqu'au niveau du capital-investissement.

M. Omar Benaïcha

Je voudrais ajouter un dernier élément avant de clôturer cette conférence. Il a été beaucoup question ce soir d'emplois verts. En France ou en Europe, ces emplois ne sont plus qualifiés d'emplois verts. Aujourd'hui, c'est une vraie révolution qui se met en place ; ce sont des emplois à saisir, sinon nous continuerons d'importer tous les équipements et services liés au développement durable de l'étranger.

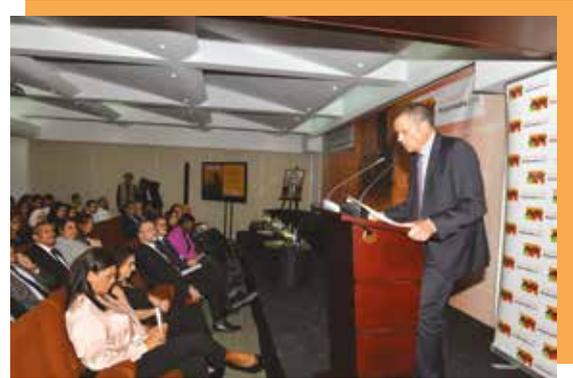
Je remercie nos panélistes pour leurs excellentes et brillantes interventions. Et je remercie encore une fois la Fondation Attijariwafa bank pour son engagement et pour nous avoir offert cet espace d'échanges.



Clôture de la conférence Mme Mouna Kably

Merci à vous M. Benaïcha et à nos éminents intervenants. Merci aux étudiants qui ont été

studieux et ont participé à l'échange avec les panélistes. Merci à tous et à très bientôt.



LA FONDATION Attijariwafa bank, UN ACTEUR CITOYEN AU SERVICE DU DÉBAT & L'ÉDITION, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ART & LA CULTURE

La Fondation Attijariwafa bank déploie toute son énergie et son savoir-faire depuis plusieurs décennies, en soutenant trois domaines essentiels pour le développement de notre pays, à savoir le débat d'idées & l'édition, l'éducation, l'art et la culture.

Le pôle Édition & Débats a pour mission de promouvoir un débat constructif sur des problématiques économiques, sociales, sociétales, et culturelles. À travers son cycle de conférences « Échanger pour mieux comprendre », le pôle offre une plateforme ouverte aux opérateurs, acteurs de la société civile, étudiants et enseignants universitaires, afin de favoriser l'échange avec les experts marocains et étrangers. Par ailleurs, le pôle Édition & Débats apporte son soutien à la publication de livres et manuscrits, et assure la diffusion de travaux de recherche et de productions intellectuelles réalisés par les entités de la banque.

Le pôle Éducation apporte un appui à l'enseignement sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, du préscolaire au supérieur, afin de contribuer à la réduction des taux d'abandon et d'échec scolaire. Le pôle initie ainsi de nombreuses actions structurantes dans ce domaine comme le programme d'appui au préscolaire en faveur du quartier de Sidi Moumen à Casablanca ; le soutien à l'amélioration de la qualité du primaire au niveau des établissements publics ; et le soutien aux élèves de classes préparatoires dans leur préparation aux concours d'accès aux grandes écoles, à travers les semaines de concentration et l'amélioration de la qualité de vie dans les centres de classes préparatoires.

Par ailleurs, le pôle Éducation a fait preuve d'innovation en créant, en partenariat avec Banco Santander, le master « Banque et Marchés Financiers » ainsi que le portail et la carte Jamiat. Le pôle Éducation est également engagé en faveur de l'encouragement de l'esprit d'entrepreneuriat et l'accompagnement des jeunes promoteurs. Enfin, le soutien aux associations en faveur des populations démunies ou en situation précaire constitue un axe d'intervention majeur du pôle.

Le pôle Art & Culture est un acteur majeur dans la démocratisation de l'accès à la culture et à l'éducation artistique des jeunes. Depuis plusieurs années, le pôle apporte un soutien à la création artistique contemporaine et facilite l'intégration des jeunes talents dans le circuit artistique. De même, il accompagne les projets universitaires et associatifs visant l'épanouissement artistique en milieu scolaire et universitaire. Initiateur de plusieurs expositions monographiques ou collectives, le pôle Art & Culture contribue à la promotion des artistes africains et fait de l'art, un vecteur de rapprochement et d'échange interrégional. Il assure, enfin, la conservation et la valorisation du patrimoine artistique du groupe Attijariwafa bank.

Dans chacun de ses trois pôles, la Fondation Attijariwafa bank a développé une expertise qu'elle met au service de la communauté ou tissé des partenariats solides avec des associations de renom afin d'optimiser la portée de ses initiatives citoyennes.



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

www.attijariwafabank.com

Attijariwafa bank société anonyme au capital de 2 035 272 260 DH - Siège social : 2, boulevard Moulay Youssef, Casablanca. Agréée en qualité d'établissement de crédit par arrêté du Ministre des finances et de la privatisation n° 2269-03 du 22 décembre 2003 tel que modifié et complété - RC 333.